

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois d'octobre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jean Lecours

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Sylvain Boulianne  
Michel Cameron

Absent :           Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 36 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 06 septembre 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Activité sociale « Party de Noël »
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Construction d'un accès sécurisé au local de musique
- 5) Demande d'aide financière
  - Les Joyeux Pionniers de Sainte-Croix inc.
- 6) Urbanisme
  - MRC de Lotbinière
    - Demande de modification à l'avis de motion visant à modifier le règlement n° 127-2002
    - Représentant à la table UPA-MRC
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (28/09/2005)
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier du Front Commun pour la Protection du Patrimoine Agricole du Québec, lots 135-P, 139-1-P, 140, 141-P et 141-2-P
    - Dossier de M. Pascal Bédard, lot 4-P
    - Dossier de M. Pierre Boisvert et Lucie Saindon, lot 189-P
    - Dossier de M. Gaston Bergeron, lots 148-P, 149-P et 150-P
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier municipalité de Sainte-Croix, lots 131-P, 131-40 et 133-62
    - Dossier Canada Pipe Company ltd, lots 104-P, 104-6 et 563
  - Cession de lot(s)
    - Annulation de l'entente résolution numéro 225-2003 (lot 116-P)
    - Annulation de l'entente résolution numéro 295-2004 (lots 89-3 et 90-2)
- 7) Voirie
  - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc & Desrochers)
    - Directives de changement n° 1 et n° 2
    - Directive de changement n° 3

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

Projet de développement résidentiel des rues Marion et Louis-Houde numéro 501925

- Soumission(s) et autorisation au promoteur de débiter les travaux

Règlement numéro 363-2005 (circulation et signalisation)

- Adoption des modifications aux annexes A, J, K, O du règlement n° 333-2004

8) Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Réparations des adoucisseurs

- Soumissions(s)

Recherche en eau souterraine

- Mandat à l'hydrogéologue

Mise en demeure

- Mandat à nos procureurs

9) Parc Jean-Guy Fournier

Aménagement des terrains de soccer et adjacent

- Travaux supplémentaires résolution n° 244-2005
- Financement (résolution n° 245-2005)

Aménagement du sentier pédestre (comité du Centre Plein Air)

- Travaux
- Financement

10) Comité de la Fête de la Saint-Jean Baptiste

- Rapport final du comité

11) Comité d'embellissement

- Rapport du comité (20 septembre 2005)
- Remerciements à Mme Denise Auger

12) Varia

- Appui à la lettre adressée à l'environnement par un groupe de concitoyens
- Mosaïque
- Motion de félicitations au Club de soccer de Sainte-Croix

Période de questions

Levée de l'assemblée

249-2005

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Berchmans Dancause demande d'ajouter dans le varia le sujet suivant « Motion de félicitations au Club de soccer de Sainte-Croix ». Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et tenant compte de l'ajout demandé.

250-2005

### **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 06 SEPTEMBRE 2005**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 septembre 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

251-2005

### **COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2005 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 28 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2005	MAIRE & CONSEILLERS	9,167.65
	DIRECTEUR GÉNÉRAL	4,499.24
	ADMINISTRATION	4,283.50
	COMITÉ DE NÉGOCIATION	1,596.72
	BRIGADIÈRES	1,347.02
	POMPIERS VOLONTAIRES	9,286.97
	MÂCHOIRES DE VIE	734.00
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,539.48
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3,161.69
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	3,723.70
	URBANISME	71.88
	CONCIERGE	1,137.92
	MAINTENANCE T/JEUX	432.53
	AVANTAGES SOCIAUX	4,096.88
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>45,079.18</b>	

**COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2005 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	20,000.00
BARRY & BOULERICE INC.	ÉQUIPEMENT ESPACES CLOS INC.	152.74
BELL MOBILITÉ PAGETTE	MESSAGERS INCENDIE	114.17
BÉTON MIRO RIVE-NORD INC.	PIERRE DE RIVIÈRE PARC JEAN- GUY FOURNIER	4,127.90
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	382.91
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	AVANCE DE FONDS SEPTEMBRE	20,000.00
	AVANCE DE FONDS SEPTEMBRE	30,000.00
DURA-LIGNES INC.	CONTRAT LIGNAGE 2005	8,755.59
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.	MODULES JEUX PARC JEAN-GUY FOURNIER	29,251.69
	ATTACHES DE FIXATION	20.67
FLEURS DE LAURIER INC.	FLEURS DÉCÈS MME LEMIRE	59.81
GINGRAS MARTHE	REMB. TAXES 2005	37.17
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL	120.01
	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN	884.51
	GARAGE MUNICIPAL	68.42
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	558.71
	STATION E/POTABLE	1,296.26
	RUE GARNEAU	
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	RÉFECTION TERRAIN DE SOCCER	7,244.86
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	317.29
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	18.14
MILOT STÉPHANE	REMB. CELLULAIRE HOMME DE GARDE VOIRIE	90.63
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AOÛT 2005	5,097.66
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES URBANISME (JUN, JUILLET ET AOÛT)	5,171.54
POSTES CANADA	TIMBRES (AVIS MUNICIPAL)	101.21
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	FLUORESCENT & AMPOULE U E/POT. ET S/POMPAGE	83.60
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AOÛT 2005	3,153.17
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AOÛT 2005	257.73
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	830.97
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGER VOIRIE	65.26
	MESSAGER VOIRIE	16.74
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	-6.42
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	78.03
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	116.00
	ESSENCE ÉQUIPEMENTS	30.00
INSTITUTION (S) FINANCIÈRE (S)	FRAIS DE FINANCEMENT	28,804.30
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>167,301.27</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

**COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2005**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	INSPECTION ET RECHARGE INC.	88.84
ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES	ADHÉSION 2006	438.59
BÉTON LAURIER INC.	BLOCS BÉTON (SERVICE JAG) POUR PORTIQUE HYDRO-QUÉBEC (6)	2,081.96
BOIVIN & GAUVIN INC.	DÉVIDOIR ESPACES CLOS INC.	337.02
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	9.00
BUROCOM ENR.	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	171.69
CLAUDE GARNEAU	EAU INCENDIE	96.00
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE MODULE 8 (5 INSCRIPTIONS)	1,975.00
DUBUC FRANCE	FRAIS FORMATION ÉLECTION (15 SEPT. SAINTE-FOY)	57.20
EMCO	RÉP. BORNE-FONTAINE # 29 (récupéré du contribuable Simon Lemay 3,600.28\$)	4,299.18
	PIÈCE REGARD VOIRIE	35.66
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	NETTOYAGE SITE DES VIDANGES	73.62
	RÉP. PUISARD RUE BOISVERT	110.42
	PRÉP. & ASPHALTE RUE GARNEAU	218.55
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	TRANSPORT INCENDIE	16.68
	TRANSPORT VOIRIE	8.34
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INT. RÈGL. 10-66, 55-75 & 218-95	18,274.50
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DIVERS ATELIERS SEPTEMBRE & ÉLECTION	160.05
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION INCENDIE	48.03
	ESSENCE CAMION INCENDIE	24.03
	ESSENCE CAMION INCENDIE	80.09
	ESSENCE CAMION INCENDIE	9.56
	ESSENCE CAMION INCENDIE	52.15
	ESSENCE CAMION INCENDIE	43.62
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE OCTOBRE 2005	768.54
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. MINUTERIE (ST/POMP. RUE GARNEAU)	131.46
	RÉP. POMPE STATION POMPAGE	91.45
	RÉP. CONTRÔLE STATION POMPAGE	80.94
GROUPE CCL	CRÉDIT COUPONS	-1.50
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BULLETIN DES LOISIRS AUTOMNE	142.63
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	394.26
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	73.33
	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	122.46
	CRÉDIT PRODUITS D'ENT. C/COMM.	-122.46
LAURENT BEAURIVAGE	HON.PROF. DOSSIER DÉV. SECTEUR LAURIER OUEST (HYDRO-QUÉBEC)	402.59
LES ENSEIGNES PALA INC.	LETTRAGE PARC DÉTENTE & DÉGRILLEUR (PANACHE DILLUTION)	471.60
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	TRAVAUX PARC JEAN-GUY FOURNIER (PELLE)	28.76
LES P'TITS MOTEURS	RÉP. SCIE MÉCANIQUE	16.44
	RÉP. SCIE À BÉTON VOIRIE	181.88
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	67.26
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	32.05
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	71.59
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	26.70
MILOT STÉPHANE	FRAIS DÉPL. TÉLUS LÉVIS U E/POT.	20.00
MRC DE LOTBINIÈRE	CARTES MUNICIPALITÉ ÉLECTION	26.00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	FONDS DE ROULEMENT INCENDIE	18,689.00
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	TÉLÉAVERTISSEUR VOIRIE	80.51
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDOC)	RENFOUEMENT (CASSETTE NETT. VIDÉO & TIMBRES AVIS ÉLECTION)	224.84

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

PETITE CAISSE (CHRISTIANE COUTURE)	RENFOUEMENT (MARETTES VOIRIE)	1.05
PG MENSYS	INST. & CONF. POSTE NATHALIE	172.54
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	TUYAU U E/POTABLE	93.86
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	692.35
POTHIER DELISLE, AVOCATS	HON. PROF. DOSSIER U/EAU ST-ÉD. HON. PROF. DOSSIER EXPROPRIA- TION SIMON & RENÉ POULIOT LOT 100-P	375.21 162.87
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE CRÉDIT PALETTE	2,275.20 -23.01
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	VENTILATEUR SUR PIED C/COMM. ASPHALTE & CHLORE VOIRIE ET USINE E/POTABLE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE PIÈCES & ACCESSOIRES U E/POT. BOIS & BOULONS C/COMM. PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. PIÈCES & ACCESSOIRES C/COMM. PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	33.81 1,281.81 39.46 24.56 17.69 132.64 59.73 62.52
RAY-CAR	CONCASSÉ ENT. RANGS	165.86
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE AOÛT T/JEUX RÉCUPÉRATION DES VERTS SERVICE OCTOBRE SERVICE SEPTEMBRE DÉGRILLEUR	59.93 479.94 8,057.46 42.74
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE E/POTABLE	2,775.89
SIGNALISATION QUÉBEC BEAUCE	SIGNALISATION VOIRIE	2,239.77
ST-EX LTÉE	PAPETERIE PAPETERIE INCENDIE & C/COMM. PAPETERIE PAPETERIE	9.42 105.27 49.44 31.07
TAXI COLIS	TRANSPORT ST-AGAPIT	23.00
TÉLUS QUÉBEC	USINE E/POTABLE	57.41
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LE- MAY, AVOCATS	HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER CIRCUIT SAINTE-CROIX	197.03
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL	114.00 96.01 63.00 103.26 63.50
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>70,866.40</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>283,246.85</b>

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS  
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 18-2005 À 19-2005.

252-2005

**ACTIVITÉ SOCIALE « PARTY DE NOËL »**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unaniment d'autoriser la tenue d'un «Party de Noël» pour les employés(ées) municipaux dans le cadre du budget prévu à cette fin.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

253-2005

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2005 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 28 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,897.44
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,370.03
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	5,359.18
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,206.00
	EMPLOYÉES REST. (P)	346.57
	AVANTAGES SOCIAUX	1,671.43
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13,850.65</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

**COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2005 – RATIFICATION**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	1,168.52
	ACHATS RESTAURANT	226.86
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE SEPTEMBRE 2005	49.12
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	7,060.43
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	1,182.00
	ACHATS RESTAURANT	561.11
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	75.00
	ACHATS RESTAURANT	93.75
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	1,360.06
	GLACE	867.10
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	782.43
	ACHATS RESTAURANT	495.59
LECLERC SERVICE INC.	ACHATS RESTAURANT	396.00
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	205.84
	ACHATS RESTAURANT	363.70
	ACHATS RESTAURANT	71.01
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE AOÛT 2005	1,302.09
MULTIMEUBLES J.G.R.	CONGÉLATEUR 20.P.C.	642.99
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE AOÛT 2005	798.64
REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	DÉCLARATION 2005	32.00
SARA LEE	ACHATS RESTAURANT	298.50
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE AOÛT 2005	89.26
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	249.95
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18,411.95</b>

**COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2005**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION DU COMPTE</b>	<b>MONTANT</b>
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	604.42
	CRÉDIT RESTAURANT	-7.48
AUTO J.G. BERGERON	TRANSPORT SURFACEUSE (ASSOMPTION)	345.07
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	1,362.62
CIMCO	MISE EN MARCHÉ SYSTÈME RÉ- FRIGÉRATION	1,223.87
	MATÉRIEL EXTRA MISE EN MAR- CHE SYST. RÉFRÉGERATION	874.80
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	RENFOUEMENT TROUSSE MÉD.	45.49
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	93.75
	ACHATS RESTAURANT	18.75
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE OCTOBRE 2005	529.53
GROUPE CASTONGUAY INC.	INSTALLATION PRISE SOUDEUSE	245.06
	VÉR. CONTACTEUR	60.96
J.B. CADRIN INC.	CRÉDIT RESTAURANT	-142.35
LECLERC CLAUDE	BOTTINE	110.00
LEMAY & GIGUÈRE PHARMACIENS	PAPETERIE	68.99
LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ	ACHAT PLOMBERIE	150.11
MG SERVICE	RÉP. SURFACEUSE	196.12
	RÉP. SURFACEUSE	5,854.83
	RÉP. SURFACEUSE	805.87
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE SEPTEMBRE 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,956.95 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (PRODUITS D'ENTRETIEN, BIENS NON DURA- BLES, LAVAGE & ACHATS BAR)	338.12
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT DIVERS SEPT. 05	229.00
PEINTURE LIGNES PLUS	PEINTURER LIGNES DE STATION- NEMENT	725.00
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	266.33

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES	24.85
	PIÈCES & ACCESSOIRES	15.94
	PIÈCES & ACCESSOIRES	40.97
	CALCIUM	119.40
	PIÈCES & ACCESSOIRES	36.55
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SEPTEMBRE	143.31
SERVICES PAYSAGERS L.C.L. INC.	BLANCHIR GLACE	1,029.47
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	67.20
ST-EX LIMITÉE	PAPETERIE	56.23
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	530.28
	ACHATS PRO-SHOP	34.50
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	26.69
	ACHATS RESTAURANT	24.82
	ACHATS RESTAURANT	2.99
	ACHATS RESTAURANT	1.29
	ACHATS RESTAURANT	54.06
	ACHATS RESTAURANT	6.90
	ACHATS RESTAURANT	28.16
	ACHATS RESTAURANT	14.34
VITRERIE BOUTIN ENR.	PORTES & FENÊTRES ENTRE LA PASSERELLE ET LE RESTAURANT	7,718.18
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>23,974.99</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>56,237.59</b>

254-2005

**CONSTRUCTION D'UN ACCÈS SÉCURISÉ AU LOCAL DE MUSIQUE**

**ATTENDU QUE** l'accès actuel au local de musique est non sécuritaire en raison de son manque d'escalier convenable et de rampe;

**ATTENDU QUE** la construction d'un accès sécurisé par l'intérieur de la salle de réunion est nécessaire pour la sécurité de tous;

**ATTENDU** la soumission de Construction C.J. Picard inc. pour la somme de 4,037.38 \$, incluant toutes taxes;

**ATTENDU QU'**il est possible de faire ces travaux en régie :

Construction C.J. Picard (main d'œuvre)	54.00 \$/heure	± 1,000. \$
Matériaux acquis par le centre		± 1,500. \$

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de procéder aux travaux tels que proposés, et en régie.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

255-2005

**LES JOYEUX PIONNIERS DE SAINTE-CROIX INC.**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reporter à une session ultérieure la présente demande en raison de l'absence de représentant pour l'organisme.

**URBANISME**

**MRC DE LOTBINIÈRE**

256-2005

**DEMANDE DE MODIFICATION À L'AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 127-2002**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été adopté lors du dernier conseil des maires afin de modifier le RCI (127-2002) aux fins de prévoir, dans les zones agricoles établies en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c.P-41.1), une modification de la répartition des usages afférents aux activités agricoles d'élevage à forte charge d'odeur ainsi que le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires d'élevages porcins, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

**ATTENDU QUE** cet avis de motion n'a pas d'effet de gel sur l'installation de nouvelle porcherie sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** des discussions sont en cours avec le syndicat de base de la Seigneurie et le groupe Respires;

**ATTENDU QUE** des discussions sur l'établissement des porcheries sont en cours à la table UPA-MRC;

**ATTENDU QU'**un avis de motion avec effet de gel aiderait les discussions pour arriver à une entente et diminuerait les tensions présentes dans certaines municipalités;

**ATTENDU QU'**un avis de motion avec effet de gel indique un délai pour que les groupes puissent arriver à une entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière d'adopter un avis de motion, avec effet de gel, afin de modifier le RCI (127-2002) tel que mentionné au préambule.

257-2005

### **REPRÉSENTANT À LA TABLE UPA-MRC**

**ATTENDU** les orientations gouvernementales concernant l'établissement des porcheries sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU** l'obligation que les représentants du monde municipal et de l'UPA s'entendent sur l'établissement des porcheries sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU** l'absence de représentants du groupe Respires sur cette table;

**ATTENDU QUE** les représentants du groupe Respires désirent être présents à la table MRC-UPA afin de discuter des questions d'établissement des porcheries sur le territoire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière d'inviter un membre du groupe Respires à la table MRC-UPA afin de discuter d'établissement des porcheries sur le territoire de la MRC de Lotbinière.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (28/09/2005)**

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

258-2005

### **DOSSIER DU FRONT COMMUN POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE AGRICOLE DU QUÉBEC, LOTS 135-P, 139-1-P, 140, 141-P ET 141-2-P**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance de la demande d'autorisation formulée par les demandeurs auprès de la CPTAQ, lots 135-P, 139-1-P, 140, 141-P et 141-2-P;

**ATTENDU QUE** la superficie visée est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne vient pas modifier, déstructurer ni affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmente en rien les contraintes sur l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation du demandeur est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U58-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande du Front Commun pour la Protection du Patrimoine Agricole du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.



**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

259-2005

**DOSSIER DE M. PASCAL BÉDARD, LOT 4-P**

**ATTENDU QU'**une demande a été produite pour la construction d'une résidence secondaire dans le secteur de la côte Desruisseaux, lot 4-P;

**ATTENDU QUE** c'est un secteur de villégiature et que le terrain demandé fait partie d'une zone de chalet;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun terrain disponible en zone blanche pour la construction d'une résidence secondaire, telle que spécifié dans la réglementation municipale (règlement de zonage 355-2005);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U59-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge nécessaire que soit certifiée la localisation exacte de la falaise et la ligne des hautes eaux;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de reporter la présente demande jusqu'à l'obtention des documents demandés.

260-2005

**DOSSIER DE M. PIERRE BOISVERT ET LUCIE SAINDON, LOT 189-P**

**ATTENDU QU'**une demande a été produite pour une correction de superficie dans le secteur de la côte Verte, lot 189-P;

**ATTENDU QUE** c'est un secteur de villégiature et que le terrain demandé fait partie d'une suite de chalet;

**ATTENDU QUE** la commission a déjà rendue une décision dans ce dossier numéro 338108;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement a été remplacé et a entré en vigueur le 8 juin 2005;

**ATTENDU QUE** le demandeur ne peut obtenir un permis de lotissement parce que la commission a autorisé une superficie de 3716 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U60-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Pierre Boisvert et Lucie Saindon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

261-2005

**DOSSIER DE M. GASTON BERGERON, LOTS 148-P, 149-P ET 150-P**

**ATTENDU QUE** la demande paraît semblable à la demande initiale, analysée par le comité à la séance du 24 novembre 2004, lots 148-P, 149-P et 150-P;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U61-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reporter cette demande;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de reporter la demande de M. Gaston Bergeron à une séance ultérieure afin de demander un complément d'information, à savoir s'il s'agit de la même demande présentée antérieurement, selon la recommandation dudit comité.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

262-2005

**DOSSIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, LOTS 131-P, 131-40 ET 133-62**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de la municipalité de Sainte-Croix et localisée au : 6373 rue Garneau, lots 131-P, 131-40 et 133-62.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de la municipalité de Sainte-Croix, lots 131-P, 131-40 et 133-62, selon la recommandation U48-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

263-2005

### **DOSSIER CANADA PIPE COMPANY LTD, LOTS 104-P, 104-6 ET 563**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Canada Pipe Company Ltd et localisée à : rue Legendre, lots 104-P, 104-6 et 563.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de reporter à une session ultérieure la présente demande, contrairement à la recommandation U57-2005 du comité consultatif d'urbanisme.

### **CESSION DE LOT(S)**

264-2005

### **ANNULATION DE L'ENTENTE RÉOLUTION NUMÉRO 225-2003 (LOT 116-P)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 224-2003 et 225-2003 concernant la vente et l'offre d'achat de la parcelle du lot 116-P de madame Johanne Hamel;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas suite dans ce dossier et que la prise de possession dudit immeuble était fixée au 01 avril 2004;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 225-2003 car les conditions présentes de l'offre d'achat seront à réviser.

265-2005

### **ANNULATION DE L'ENTENTE RÉOLUTION NUMÉRO 295-2004 (LOTS 89-3 ET 90-2)**

**ATTENDU** les résolutions numéros 255-2004 et 295-2004 concernant le projet de cession d'une partie des lots 89-3 et 90-2 à monsieur Félix Lemay pour permettre l'aménagement de places de stationnement afin de clôturer son terrain et créer un endroit sécuritaire pour ses enfants;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas suite dans ce dossier et que la prise de possession de l'immeuble devait être réalisée au plus tard le 31 décembre 2004;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 295-2004 car les conditions présentes du marché seront à réviser.

### **VOIRIE**

### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC & DESROCHERS)**

266-2005

### **DIRECTIVES DE CHANGEMENT N° 1 ET N° 2**

**ATTENDU** les directives de changement n°1 et n°2 préparées par Polygec inc., et datées du 27 septembre 2005 pour les prix de 967.00 \$ (directive n° 1) et de 1,337.00 \$ (directive n° 2), en sus des taxes;

**ATTENDU QUE** la pose de ponceaux du côté sud de la rue Leclerc est nécessaire pour permettre l'accès des propriétaires adjacents;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les présentes directives de changement telles que présentées.

267-2005

### DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 3

**ATTENDU** la directive de changement n° 3 préparée par Polygec inc., et datée du 27 septembre 2005 sans coût additionnel, en raison que le soumissionnaire a déjà soumissionné pour une borne-fontaine complète au lieu d'une installation partielle;

**ATTENDU QUE** la fourniture et la pose d'une borne-fontaine sur la rue Leclerc est nécessaire à la réalisation du projet;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la présente directive de changement telle que présentée.

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DES RUES MARION ET LOUIS-HOUDE NUMÉRO 501925

268-2005

### SOUSSION(S) ET AUTORISATION AU PROMOTEUR DE DÉBUTER LES TRAVAUX

**ATTENDU** la participation municipale à ce projet par résolution numéro 196-2005;

Une (1) soumission reçue :

➤ Construction C.J. Picard inc. 199,422.49 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement, selon la recommandation de Polygec inc., d'entériner le choix retenu et d'accepter l'entrepreneur « Construction C.J. Picard inc. » pour le prix de 199,422.49 \$, taxes incluses, à la réalisation de ce projet.

D'autoriser le promoteur à débiter les travaux dès qu'il nous aura transmis toutes les autorisations et garanties requises conformément à notre réglementation.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2005 (CIRCULATION ET SIGNALISATION)

269-2005

### ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX ANNEXES A, J, K, O DU RÈGLEMENT N° 333-2004

**ATTENDU QU'**une nouvelle rue lots 133-12 et 133-32 « rue Marion » sera ouverte ayant égard au projet de développement domiciliaire numéro 501925, de monsieur Claude Picard;

**ATTENDU** le prolongement normal de la rue actuelle « Louis-Houde » au projet de développement domiciliaire numéro 501925 de monsieur Claude Picard, lot 131-34;

**ATTENDU QU'**une nouvelle rue lots 92-P, 92-17-P, 100-P, 105-P et 116-P « rue Leclerc » sera ouverte ayant égard au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674;

**ATTENDU** le prolongement des rues « Bouffard et Desrochers » au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674;

**ATTENDU** le prolongement de la rue « du Moulin » au projet de développement résidentiel de monsieur Eugène Boisvert, lots 74-19 à 74-21;

**ATTENDU QUE** des panneaux d'arrêt seront installés à certaines intersections de ces rues concernées en raison de la sécurité de tous;

**ATTENDU QU'**il est jugé nécessaire de modifier les annexes « J », « K » et « O » relativement au stationnement dans les rues Laflamme, de la Falaise et Bédard en raison de la nouvelle délimitation réservée à la piste cyclable à l'intérieur même de la voie publique;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 333-2004;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 06 septembre 2005;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Cameron**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Boulianne**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 363-2005 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 363-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 363-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

### USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

#### RÉPARATIONS DES ADOUCISSEURS

270-2005

#### SOUMISSION(S)

Une (1) soumission reçue :

➤ Magnor	
- Ensembles de valves à remplacer	1,504. \$
- Ensembles de valves intérieures suggérées	6,383. \$
- Transport et main d'œuvre	<u>3,000. \$</u>
Total :	10,887. \$
Frais de retour de marchandise si requis	875. \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la seule soumission et d'accorder le contrat d'achat à Magnor pour le prix de 10,887. \$, taxes en sus.

#### RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

271-2005

#### MANDAT À L'HYDROGÉOLOGUE

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix recherche de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de St-Édouard;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Édouard a de l'eau en abondance mais qu'il y a absence d'étude hydrogéologique;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a demandé à la municipalité de St-Édouard, par la résolution 219-2005, l'autorisation de réaliser une étude hydrogéologique de leurs puits actuels;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Édouard n'a pas répondu à notre demande en date du 4 octobre 2005;

**ATTENDU** l'article 563.4 du Code municipal du Québec qui oblige une municipalité locale voisine jusqu'à une distance d'au plus 48 km, soit tenue de donner libre accès à leurs terrains

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005

et installations pour rechercher une nouvelle source d'approvisionnement d'eau destinée à fournir l'eau aux habitants de l'autre municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix utilisera l'article 563.4 pour réaliser une étude hydrogéologique afin de connaître le débit d'eau des puits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'informer le conseil municipal de St-Édouard que la municipalité de Sainte-Croix a l'intention de mandater, dans un conseil municipal subséquent, un hydrogéologue afin de connaître le débit d'eau des puits de St-Édouard.

c.c. Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
UPA de Québec  
MRC de Lotbinière  
Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière  
M. Odina Desrochers, député de Lotbinière

### MISE EN DEMEURE

272-2005

#### MANDAT À NOS PROCUREURS

**ATTENDU** la mise en demeure de Daignault & Associés, avocats, datée du 9 septembre 2005 concernant la ferme Sylvain Labrie inc.;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater nos procureurs, Pothier Delisle société d'avocats, à procéder à l'analyse dudit dossier.

### PARC JEAN-GUY FOURNIER

#### AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER ET ADJACENT

273-2005

#### TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RÉSOLUTION N° 244-2005

**ATTENDU** la résolution numéro 244-2005 relativement aux travaux d'aménagement du terrain de soccer et du terrain adjacent;

**ATTENDU QUE** les travaux supplémentaires pour le terrain adjacent, soit la partie 2, sont jugés requis;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal et le directeur des loisirs à faire compléter lesdits travaux à l'intérieur de l'estimation budgétaire proposée et conformément aux règles habituelles.

274-2005

#### FINANCEMENT (RÉSOLUTION N° 245-2005)

**ATTENDU** la résolution numéro 245-2005 relativement au financement des travaux d'aménagement du terrain de soccer et du terrain adjacent dans l'éventualité de la réalisation complète dudit projet;

**ATTENDU QUE** pour payer lesdits travaux, un financement net global de ± 21,000. \$ est requis pour procéder;

**ATTENDU QU'**une modification au financement proposé est souhaitée par le conseil;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le financement suivant :

• Fonds d'investissements (poste 22-70150-721)	5,000. \$
• Fonds des activités financières (poste 02-70150-522 à virer au fonds d'investissements)	6,000. \$
-----	
• Fonds des activités financières (poste 02-70151-140 à virer au fonds d'investissements)	3,000. \$
• Surplus accumulé général (55-99175-000)	2,000. \$
• Subvention Programme Bell (par l'entremise du club de soccer)	5,000. \$
Total :	21,000. \$

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005**

**AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE (COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR)**

275-2005

**TRAVAUX**

**ATTENDU** les rapports de l'inspecteur municipal, monsieur Stéphane Milot, datés du 26 septembre 2005 relativement aux travaux d'aménagement du sentier pédestre;

**Travaux à compléter :**

• Essouchage et nivelage du terrain :	2 100.00 \$
• Creusage du nouveau fossé de ligne :	1 900.00 \$
• Relocalisation du ponceau qui traverse le cours d'eau :	<u>300.00 \$</u>
Total :	4 300.00 \$

**Aménagement de conifères :**

- Déplacement d'épinettes (± 70) : sans frais, excavation par « Construction C.J. Picard inc. »

**Partage des coûts :**

Essouchage :

- Municipalité 50 % ± 1050.00 \$
- Centre Plein Air 25 % ± 525.00 \$
- Construction C.J. Picard inc. 25 % ± 525.00 \$

Fossé de ligne :

- Municipalité 50 % ± 950.00 \$
- Construction C.J. Picard inc. 50 % ± 950.00 \$

Ponceau :

- Municipalité 100 % ± 300.00 \$

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'autoriser les travaux à compléter de même que l'aménagement de conifères au sentier pédestre, et ce selon le partage des coûts proposés.

**D'autoriser** l'inspecteur municipal à faire compléter lesdits travaux à l'intérieur de l'estimation budgétaire proposée et conformément aux règles habituelles.

276-2005

**FINANCEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 275-2005 relativement aux travaux d'aménagement du sentier pédestre et de plantations de conifères;

**ATTENDU QUE** pour payer lesdits travaux, un financement net de ± 2,300. \$ est requis pour procéder;

**ATTENDU** les résolutions numéros 065-2004 et 064-2005 relativement aux ventes de bois du sentier pédestre en 2004 et 2005 (3,132. \$) pour les prix de 1026. \$ et 2,106. \$ respectivement, avant taxes;

**IL EST EN CONSÉQUENCE** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser le financement suivant :

- Vente de bois 2004, surplus accumulé non affecté général 55-99175-000 ± 525. \$
- Participation de Construction C.J. Picard inc. ± 1,475. \$
- Surplus accumulé non affecté général 55-99175-000 ± 2,300. \$
- ± 4,300. \$

**COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE**

277-2005

**RAPPORT FINAL DU COMITÉ**

**ATTENDU** les résolutions numéros 182-2003 et 216-2004;

**ATTENDU QUE** des corrections s'imposent en relation avec les relevés bancaires;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005

**ATTENDU QUE** les organisateurs de l'évènement acceptent ces modifications;

SOLDE 2002 : 667.00 \$

### RÉSOLUTION 2003 :

Recettes : 11 966.00 \$  
Dépenses : 10 946.60 \$  
Surplus : 1 019.40 \$

### MODIFICATIONS :

Recettes : 10,353.33 \$  
Dépenses : 10,638.88 \$  
Déficit : (285.55 \$)

### RÉSOLUTION 2004 :

Recettes : 9 695.00 \$  
Dépenses : 10 400.00 \$  
Déficit : (705.00 \$)

### MODIFICATIONS :

Recettes : 12,339.50 \$  
Dépenses : 12,465.98 \$  
Déficit : (126.48 \$)

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la fête nationale du Québec de la journée du 24 juin 2005.

### MUNICIPALITÉ

Recettes : 0.00 \$  
Dépenses : 0.00 \$  
Déficit : 0.00 \$  
Avance de fonds : 2,000.00 \$

### COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes : 10,344.00 \$  
Dépenses : 12,376.49 \$  
Déficit : (2,032.49 \$)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 2,032.49 \$ du comité organisateur.

**QUE** le déficit réel au montant de 2,032.49 \$ additionné des frais administratifs globaux de 55.91 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 4,254.97 \$.

**QUE** les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 2,166.57 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2006.

**D'**adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur et à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

278-2005

#### RAPPORT DU COMITÉ (20 SEPTEMBRE 2005)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du procès-verbal du 20 septembre 2005 du comité d'embellissement de Sainte-Croix tel que présenté.

279-2005

#### REMERCIEMENTS À MME DENISE AUGER

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de madame Denise Auger, à titre de membre du comité d'embellissement.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Denise Auger et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein du comité d'embellissement.

### VARIA

280-2005

#### APPUI À LA LETTRE ADRESSÉE À L'ENVIRONNEMENT PAR UN GROUPE DE CONCITOYENS

**ATTENDU** les plaintes de concitoyennes et de concitoyens de Sainte-Croix concernant de fortes senteurs, de dépôts de suie et autres dépôts jaunâtres sur les habitations ainsi que sur les voitures provenant de la Fonderie Bibby Sainte-Croix;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2005

**ATTENDU** les craintes des concitoyennes et des concitoyens pour leurs biens matériels et leur santé à long terme;

**ATTENDU QU'**un groupe de concitoyennes et de concitoyens se sont organisés et ont expédié une lettre à M. Michel Vallières, directeur à la Direction régionale du Centre de Contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches, afin d'enquêter sur ces désagréments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer les démarches du groupe de résidents de Sainte-Croix afin que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs effectue les enquêtes et prises d'échantillons afin de vérifier les risques provoqués par ces fortes senteurs et dépôts en provenance de la Fonderie Bibby Sainte-Croix.

281-2005

### MOSAÏQUE

**ATTENDU** la soumission de Studio Maurice de St-Apollinaire pour la fourniture d'une mosaïque municipale pour le prix de 875.33 \$, incluant toutes taxes;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reporter ce sujet à une session ultérieure.

282-2005

### MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-CROIX

Motion de félicitations est adressée au groupe de filles U-14 du Club de soccer de Sainte-Croix pour leur excellent bilan de saison 2005 dont :

- 35 victoires
- 2 parties nulles
- 2 défaites
- Participation à 5 tournois
- 4 médailles d'or
- 1 médaille d'argent

Et pour avoir remporté le championnat régional de leur catégorie.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Suivi du rapport écrit de M. Stéphane Milot...rencontre avec la fonderie Bibby et l'inspecteur municipal...déversement de peinture dans l'égout...à voir avec l'inspecteur municipal.
- Course de motocross...qu'est ce qui a été fait?...avis d'infraction et avis CPTAQ...constat prévu dans les prochains jours.
- Sollicitation des colporteurs...y a-t-il quelque chose à faire?...le maire prend bonne note.
- Résolution du sentier pédestre...vendredi 7 octobre 2005.
- Club de motoneige et VTT vs poste à essence...prochain conseil décidera.
- Demande de M. Robert Paré pour le nettoyage du rang 4 Est à l'extrémité pour accès au lot 357...en attente vu le projet de la porcherie.
- Rue Desrochers...va déboucher ultérieurement.
- Groupe Respires...remerciements à M. Jean Lecours pour son travail dans le présent mandat.
- Récupération des verts (accessibilité) et toujours plein.
- M. Lecours remercie sa famille, les contribuables, les employés(ées) et les élus pour leur confiance et collaboration tout au cours des quatre dernières années.

283-2005

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 22 : 00 heures.

---

Jean Lecours, maire

---

Bertrand Fréchette, directeur général